

ANNEXE N° 2 AU FORMULAIRE CERFA N° 14998*03

(Art. L. 225 du Code électoral ; L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales)

Formulaire à remplir par le candidat tête de liste ou son représentant
dans le cadre d'une déclaration de candidature aux élections municipales
dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** de façon **lisible**. Pour connaître le nombre plancher autorisé de candidats pour votre commune, veuillez vous référer à la note explicative.

Nom de la commune :

Titre de la liste :

Nom et prénom(s) du candidat⁽¹⁾ <i>(suivi de la nationalité pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'Union européenne autre que la France)</i>	H⁽²⁾	F⁽²⁾
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		

(1) Les nom et prénom(s) du candidat renseignés sont ceux qu'il souhaite indiquer sur les bulletins de vote.
 (2) Cocher la case correspondante. La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

NOTICE EXPLICATIVE

COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 260 du Code électoral, vous devez présenter une liste comportant au moins autant de candidats que de sièges à pouvoir, et au plus deux candidats supplémentaires. **Dans les communes de moins de 1000 habitants, la liste est réputée complète si elle compte jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif prévu à l'article L. 2121-2 du Code général des collectivités territoriales (voir tableau ci-dessous).**

Communes	Nombre des membres du conseil municipal	Nombre de candidats minimums à présenter dans la liste
Moins de 100 habitants	7	5
De 100 à 499 habitants	11	9
De 500 à 999 habitants	15	13